

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Madame Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation sur l'enseignement supérieur,

donne délégation de signature à Madame Catherine CLUZEAUD-DELVIT, Ingénieur d'études, Directrice du Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A),

à l'effet de signer, pour le Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage,

- les devis indicatifs de formation
- les protocoles individuels de formation professionnelle
- les documents d'engagement avec les OPCA, OPACIF...
- les attestations de suivi de formation
- les attestations de fin de formation
- les attestations de présence des stagiaires
- les attestations d'inscription à un stage destinées au Pôle emploi
- les contrats de professionnalisation
- les conventions annuelles de formation professionnelle continue
- les conventions spécifiques aux contrats professionnels
- les conventions de stages en entreprise
- les demandes d'inscription au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle
- les attestations de gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi
- les lettres d'acceptation de candidatures
- les lettres de refus de candidatures
- les demandes de versement de l'indemnité du transport (DVI)
- les devis pour les prestataires extérieurs
- les conventions de prestations de services

En cas d'absence de Mme Catherine CLUZEAUD-DELVIT, M. Gérard JAZOTTES, Professeur des Universités, Vice-Président en charge de la Formation continue, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus.

La présente délégation prend effet au 1^{er} mars 2017

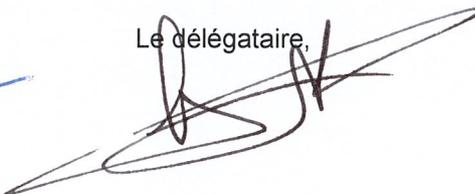
Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2017

Le délégataire,



Catherine CLUZEAUD-DELVIT

Le délégataire,



Gérard JAZOTTES

La Présidente,



Corinne MASCALA